

**Modification des survols aériens du Sud-Yvelines et de l'Essonne
en contradiction totale avec le Grenelle de l'Environnement
et sans aucune prise en compte des remarques faites par les élus locaux.**

Le 16 novembre 2010, en Préfecture du Val-de-Marne, la Commission Consultative de l'Environnement a donné un avis favorable au projet de la DGAC.

Les représentants des Parcs naturels régionaux, Vallée de Chevreuse et Gâtinais Français, les élus départementaux (Yvelines et Essonne), Régionaux, Nationaux et les élus des villes voisines avec les associations locales, n'ont pas eu le droit de s'exprimer en préambule à la présentation.

Rappel ...

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) lance le 16 novembre 2009, avec la participation du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, une enquête publique : « **Relèvement des altitudes** d'arrivées des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration vent d'est ».

La grande majorité des élus locaux, départementaux (Yvelines-Essonne), régionaux et nationaux ont toujours été favorables au relèvement des altitudes à l'arrivée, mais, **malheureusement le titre est trompeur**. En effet, ils apprennent à l'occasion d'une réunion de travail à laquelle ils n'étaient pas conviés que le relèvement implique en réalité le déplacement vers le sud d'un couloir aérien... ce qui découle pour le département des Yvelines à une augmentation considérable du nombre d'avions qui survoleront les villages entre Ablis et Bonnelles. De plus, si le projet de relèvement de couloir aérien réduit le bruit de 2 à 3 décibels, ce n'est en fait que sur un peu plus de 4 Km et non sur toute la trajectoire qui fait plus de 100 km !

Des conséquences pas très « Grenelle » !!!

La solution proposée par la DGAC aurait pour conséquences :

Un rallongement du temps de vol pour chaque avion, d'où une **augmentation de la consommation de kérosène** (environ 5.000 tonnes par an), **des prix** (achat du kérosène) et **du CO² émis** (augmentation de CO² estimée à plus de 15.000 tonnes par an), **des nouvelles nuisances pour une nouvelle population** sans pour autant supprimer la gêne actuelle des populations actuellement survolées, **des nuisances supplémentaires** pour les communes des Yvelines déjà survolées par les avions en provenance de Chartres.

Si le projet de la DGAC est de relever les altitudes de 3.000 à 4.000 pieds en approche finale, alors elle devrait écouter l'analyse du groupe d'experts du Parc naturel régional du Gâtinais qui démontre qu'il est tout à fait possible de garder le couloir actuel jusqu'au sud de Brétigny (début de la régulation radar).

Elus et associations condamnent l'absence de concertation

La Commission Consultative de l'Environnement s'est réunie le mardi 16 novembre 2010 afin de statuer sur le projet de la DGAC, suite à l'enquête publique.

Bien que tout au long de l'enquête publique la commission d'enquête n'a eu de cesse de rappeler qu'il ne suffisait pas de refuser un projet mais qu'elle attendait des propositions. (L'année supplémentaire avant l'application du projet devait être utilisée pour favoriser une concertation entre la DGAC, les élus et les associations) :

Le Préfet de Région a catégoriquement refusé de recevoir et d'écouter, en préambule de la Commission :

- les élus présents, dont **Claire-Lise Champion**, Sénatrice et vice-Présidente du Conseil général de l'Essonne, **Franck Marlin**, Député-Maire d'étampes, **Jean-Jacques Boussaingault**, Conseiller général du canton de Milly-la-Forêt et Président du Parc naturel régional du Gâtinais français, **Olivier Legois**, Maire de Dourdan, **Guy Poupard**, Maire de

Bonnelles, Président le l'AICNA (Association des élus du Canton de St Arnoult en Yvelines) et Vice-président du Pnr de la Haute-Vallée de Chevreuse, **Benoit Petitprez**, Maire-adjoint de Bullion et membre du Bureau de l'AICNA, les associations, dont l'ACNAB et le Collectif Nuisances Aériennes Dourdan et sa région.

Tous porteurs d'une seule et même proposition étudiée par des experts de l'aviation civile – Pilote et Contrôleur aérien -

Seule la DGAC a pu présenter et s'exprimer sur son seul projet élaboré avant l'enquête publique !

Pour information - La Commission Consultative de l'Environnement est constituée entre autres d'élus et d'associations qui **ne sont pas territorialement concernés par ce projet de couloir aérien** et qui n'a d'ailleurs pas été sollicitée pour l'enquête publique. Cependant, bien que cette Commission soit, comme son nom l'indique, *consultative*, ce sont ses membres qui, sans avoir la possibilité de connaître les alternatives proposées par nos experts, statuent au final avec 20 voix « pour », 10 voix « contre » et 3 abstentions...

Déjà, samedi 13 novembre, **plus de 250 personnes** (dont une cinquantaine d'élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires) se sont rassemblés symboliquement à Saint-Jean-de-Beauregard (balise aéronautique ORW) pour montrer leur opposition au projet de la DGAC.

La mobilisation continuera et ne faiblira pas !

Contact :

Guy Poupart,
Maire de Bonnelles
Vice-président du Pnr de la Haute vallée de Chevreuse
Président de l'Association Intercommunale Contre les Nuisances Aériennes du canton de Saint-Arnoult-en Yvelines

Mairie de Bonnelles : 01 30 88 47 30
Mobile : 06 78 57 56 66
Domicile : 01 30 41 93 32